

**Concours de photographie « Dis-moi dix mots en images »**, illustration photographique de la sélection 2025 des 10 mots de la Francophonie (<https://dismoidixmots.culture.gouv.fr/presentation-de-l-operation> « Dis-moi dix mots pour la planète »).

Concours destiné aux élèves à partir de 14 ans ainsi qu'aux étudiants d'université et aux apprenants IFRo-Timisoara.

Règlement du concours :

**A. Présentation :**

1. Organisateur du concours : l'Institut français de Roumanie, antenne de Timișoara (<https://institutfrancais.ro/timisoara>), ci-après nommé « l'Organisateur ».
2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions fixées par le présent Règlement ; toute modification sera communiquée au public.
3. En soumettant leur production, les participants donnent leur accord pour que leurs photos soient publiées et utilisées à des fins publicitaires par l'Organisateur du concours, sur sa page Facebook et/ou le site <https://institutfrancais.ro/timisoara>. L'âge minimum requis pour participer au concours est de 14 ans.

**B. Intitulé. Thématique. Modalités de participation**

1. Le Concours « Dis-moi dix mots en images » a lieu du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 et est organisé à l'occasion de la Fête de la Francophonie. Il s'adresse aux élèves à partir de 14 ans, aux étudiants d'université et aux apprenants IFRo-Timisoara qui souhaitent illustrer par des images le sens des 10 mots suivants de cette édition « pour la planète » : **biome, butiner, canopée, conséconscient, débrousser, empreinte, glaner, palmeraie, solaire, vivant** (<https://dismoidixmots.culture.gouv.fr/presentation-de-l-operation> « Dis-moi dix mots pour la planète »).
2. Le Concours a pour ambition de faire rayonner la langue française et la Francophonie autour des valeurs et des défis en matière d'environnement. L'Organisateur a le droit de sélectionner les photos en fonction de leur qualité et de leur contenu. Seules sont acceptées les candidatures avec des photos respectant la thématique et la résolution, ainsi que les conditions d'éligibilité indiquées dans le présent Règlement. Les participants ont le droit de soumettre un maximum de deux photographies illustrant deux mots différents.
3. Les photos des lauréats seront publiées sur les pages Facebook et Instagram de l'Organisateur, ainsi que sur son site internet.

**C. Déroulement du concours**

1. Chaque Participant au Concours soumettra une ou deux photos d'une résolution de minimum 1920x1080 pixels, à l'adresse e-mail suivante : [concours.timisoara@institutfrancais.ro](mailto:concours.timisoara@institutfrancais.ro), dans des envois distincts, accompagnés des informations suivantes :

**Objet** : Concours « Dis-moi dix mots » mot choisi

**Message** : Nom, Prénom, numéro de téléphone, âge, ville et école/lycée/université/classe IFRo-Timisoara, mot choisi

**Pièce jointe** : La photo correspondant au mot choisi

Par exemple

Objet : Concours « Dis-moi dix mots » biome

Message : Popescu, Ana, 0774 123 456, 15, Lugoj, Colegiul National Coriolan Brediceanu, biome

Pièce jointe : La photo correspondant au mot biome

2. Calendrier :

- envoi des photos : du 1<sup>er</sup> au 14 mars 2025, 23h59 ;
- annonce des gagnants : le 20 mars 2025 ;
- remise des prix : jusqu'au 31 mars 2025 ;

#### **D. Sélections des gagnants et remise des prix**

1. L'Organisateur sélectionnera les 10 meilleures photos, une pour chaque mot proposé à l'art. B. Les photos sélectionnées sont considérées comme gagnantes et feront l'objet d'une exposition virtuelle sur les pages Facebook et Instagram, ainsi que sur le site de l'Organisateur, à partir du 20 mars 2025.

#### **E. Protection des données personnelles**

1. Les données personnelles des participants seront traitées par l'Organisateur en vue de l'inscription au Concours, de l'annonce des résultats et de la remise des prix.
2. L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles collectées durant le Concours (le nom, le prénom, le numéro de téléphone, la ville et l'école/lycée de chaque Participant) et à les utiliser conformément à la législation en vigueur uniquement pour les fins annoncées dans le présent Règlement. Les données seront stockées pour une période de deux ans.
3. Le nom et le prénom des Participants seront publiés sur les pages Facebook et Instagram de l'Organisateur, ainsi que sur son site internet.

#### **F. Droits d'auteur**

1. En soumettant leur production au concours, conformément à l'art. C du présent Règlement, les Participants expriment leur accord avec les conditions suivantes :
  - les Participants garantissent que l'œuvre photographique inscrite au Concours est le résultat d'un travail personnel, original, qui ne viole pas les droits d'auteur ou tout autre droit de propriété appartenant ou étant exercé dans des conditions légales par un tiers.
  - La photo / les photos respecteront les codes de la décence et ne porteront préjudice à aucun tiers.
  - L'Organisateur n'est pas responsable, au cas de violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, concernant les informations reçues et/ou diffusées sur la base du présent Concours.
  - L'Organisateur garantit que les œuvres photographiques transmises par les Participants seront utilisées exclusivement dans le cadre du Concours, et, dans le cas des gagnants, à la réalisation d'une exposition virtuelle et à la diffusion dans le cadre d'actions de promotion de la langue française, sans que les auteurs perdent les droits d'utilisation de leur œuvre.

#### **G. Prix**

Tous les gagnants (participants dont les photos ont été retenues pour l'exposition virtuelle) recevront des prix : livres, inscription à la Médiathèque de l'Institut de Roumanie - antenne de Timisoara, *goodies*.

Le non-respect de l'une des conditions susnommées peut entraîner l'exclusion du participant ou de la/des productions respectives.